



Nombre de conseillers élus : 14
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de suffrages : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 27 juin 2025 à 19h30

Procès-verbal affiché le : 10/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni à la mairie, après convocation légale.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chantal	X			
CALLERANT Anne-Laure		X		CALLERANT Guillaume
CALLERANT Guillaume	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
HENN Sandra		X		ASTGEN Denis
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore		X		KANMACHER Michel
MARTIN Frédéric		X		HERBELIN Philippe
MODENA Lucas		X		DIEFFENBACHER Cyril
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian		X		BOURQUARD Chantal

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire, ouvre la séance à 19H30 et désigne Mr Dieffenbacher Cyril comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU CM DU 03 AVRIL 2025

Le Maire installe la séance en commençant par faire émarger le compte rendu du conseil du 03/04/2025. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

3. PRESENTATION DE L'AUDIT DES FINANCES DE LA COMMUNE

Monsieur Gégout – Expert financier venu exceptionnellement pour cette séance, expose :

Dans le cadre de l'audit financier réalisé 2 mois auparavant, Mr Gégout expose au CM le bilan final issu de son audit et de ses projections et simulations :

- 1) Présentation de la méthode utilisée afin de solidifier la simulation financière de la politique d'investissement.

Mr Gégout dans sa simulation explique que la simulation est portée sur une méthode de calcul et de synthèse financière qui intègre : les « encours », les restes à réaliser, les projections et enfin les projets. Seront considérés comme projet les travaux du Centre Jean Barhomeuf, la rue de Bellefontaine, l'achat d'une maison en Viager et enfin des rénovations futurs de bâtiments.

Les montants inclus dans la simulation reposent sur la réalité des travaux à réaliser, de l'épargne communale, des frais annuels de gestion communal ainsi que de la réalité économique actuelle (% taux, aides, subventions...).

Avant présentation de la simulation, Mr Gégout étale le tableau des dépenses et recettes réelles entre 2020 et 2025 pour en conclure que la commune est actuellement en situation « d'aisance financière ».

Par la suite Mr Gégout nous projette la simulation du tableau synthétique de 2025 à 2031 qui intègre les projets précédemment évoqués ainsi que les restes à réaliser (RAR) puis le tableau final de fonctionnement et d'investissement de 2032 à 2037.

Malgré des projets conséquents, la dilution et répartition des travaux permettra une enveloppe financière globale acceptable rendant la prise de risque acceptable pour la commune.

4. PROJET ACHAT MAISON HAENN

Monsieur ASTGEN, Maire de Chavannes/l'étang :

Présente en premier lieu la propriété de Mr Haenn actuellement en vente en solution Viagère.

La maison de 190m² située rue de Bellefontaine à côté de la mairie possède deux étages et 8 pièces. Elle est construite sur un terrain de 1912m² voisinant à l'école et l'église (présentation du plan cadastral – Lot 118). La maison est cotée Classe D au niveau énergétique et possède un chauffage au gaz.

Le maire présente le plan de financement possible ainsi que les travaux à prévoir. Le financement prévoit une mensualité de 557€/mois sur une durée de 15ans.

Afin de consolider la partie financière, les devis de travaux futurs potentiels en cas de remplacement/besoin sont présentés au conseil municipal (Chaudière 4,4k€ / Installation Vélux 5k€ / Remise en conformité électrique 2k€). Une reprise de l'assainissement collectif devra être réalisé sous 24 mois après acquisition pour un cout estimé de 7,6k€

Le maire présente la possible vision long terme et l'intérêt d'achat d'un terrain se situant au cœur du village. Il rappelle par la même occasion les obligations liées au viager et à l'engagement de la mairie pour supporter les charges estimées de 746€/an.

Il est aussi discuté de recentrer le patrimoine de la Commune sur le centre du village et d'une valorisation des locaux commerciaux et de la Commune pour des vente éventuelles si intérêt .

Le maire propose de passer au vote :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2025,
- CONSIDERANT l'achat d'une maison et du terrain au 7 rue de Bellefontaine,
- Vu les offres des organismes financiers présentées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 3 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour :

- **APPROUVE** la souscription à un emprunt afin de procéder à l'achat de la maison et de son terrain
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat de prêt et tout document afférent à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le compromis de vente, acte de vente et tout document afférent à ce dossier

5. VENTE DU MATERIEL DU CPI DE CHAVANNES/L'ETANG

Mr Dieffenbacher Cyril – 2^{ème} Adjoint expose à nouveau la situation concernant le CPI de Chavannes et présente l'opportunité de vente du matériel des pompiers.

Il présente les caractéristiques des différents éléments en vente (Camion VPI / Textile(s))

Il présente les différentes propositions en cours :

- Proposition 1 : Vente du Camion VPI au prix de 27000€ à la mairie de Galfingue
- Proposition 2 : Vente des textiles pour un total de de 3500€

Mr Dieffenbacher Cyril, rappel que le textile non-réutilisable sera donné et envoyé à l'association des pompiers de France.

Le maire reprend la parole et propose de passer au vote :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2025,
- CONSIDERANT la fermeture du CPI de la Commune en cours d'instruction,
- Vu les offres des Communes et acheteurs potentiels présentés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les ventes du matériel du CPI de Chavannes/l'étang
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les contrats de vente et tout document afférent à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire ces crédits au compte d'exploitation 2025

6. POINT SUR LES PROJETS

1) Mise en sécurité du chemin des 4 vents

Mr Callerant Guillaume – 1^{er} Adjoint présente la fin des travaux de signalisation liés au chemin des 4 vents.

Il expose que l'arrêté communal est bien transmis en préfecture et que l'opération finale est portée à 4,9k€ pour 6k€ voté.

Des questions sont posées concernant une éventuelle matérialisation d'une future bande cyclable sur cette voie.

Le projet sera en réflexion pour fin d'année. En attendant, le Maire propose d'attendre un retour des habitants sur cette nouvelle signalisation.

2) Subventions du Centre Jean Barthomeuf

Mr Astgen Denis – Maire présente l'avancement concernant les subventions du centre Jean Barthomeuf.

Il expose alors le tableau des subventions confirmées et en cours, qui se répartissent :

⇒ Subventions confirmées à hauteur de **535 791€** :

- Fond Vert : 117 300€
- DETR : 119 967€
- Région Grand Est : 220 000€
- CEA : 78 524€

⇒ Subventions en attente à hauteur de **110 182€** :

- Fond Vert (Photovoltaïque + Accessibilité): 37 472€
- CLIMAXION : 60 710€
- Soutien aux missions d'ingénierie : 12 000€

Mr Le maire présente par la même occasion les futures subventions qui seront demandées et dédiées aux aménagements extérieurs :

⇒ Subventions à demander sur 2026 à hauteur de **86 000€** :

- Fond Vert : 35 000€
- Région Grand Est : 30 600€
- Agence de l'eau : 20 400€

Suite à la présentation de la partie financière, Mr Le maire met en avant les prochaines étapes qui consistent à réunir l'architecte – Mr Dosda afin d'identifier les pistes d'économies du projet.

(Réunion prévue le 03/07/2025). Mr le maire évoque les travaux pour Fin aout modification du réseau aérien Enedis ainsi que le début des travaux sur le bâtiment prévu en décembre 2025 ou début janvier 2026.

3) Projet Rue de Bellefontaine

Mr Callérant Guillaume – 1^{er} Adjoint présente l'avancement concernant les travaux de la rue de Bellefontaine.

Il évoque le Budget total qui sera de 1 450 000€ et met en avant un projet écologique permettant d'optimiser le fonctionnement de la rhizosphère tout en répondant aux attentes des riverains

Les travaux seront étendus sur 5 années et financés par les fonds propres, les subventions et de l'emprunt.

Les travaux seront répartis comme :

- En 2025 : Travaux d'assainissement et reprise temporaire du tablier
- En 2028 : Réfection du tablier et réduction de la largeur de la route à 5,50m / Création de deux ralentisseurs / Réfection des trottoirs et leur désimperméabilisations par matière calcaire compactée / Création de noues naturelles pour infiltration des eaux de pluies / Enfouissement des réseaux secs

7. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire refait l'historique concernant le poste de secrétaire de mairie et évoque la situation actuelle.

- Recrutement de Frédéric BOISGGONTIER le 20/03/2025
- Début de détachement de Marie REVERCHON au 01/05/2025
- Démission de Frédéric BOISGGONTIER au 12/06/2025

Il évoque la sollicitation qu'il a effectué auprès des mairies afin d'avoir de l'aide pour subvenir aux besoins les plus urgents (facturation Mairie, SIAS, SIAEP, Eau) ainsi que l'édition des documents officiels.

Mr le maire évoque le support ponctuel de la Secrétaire de Mairie de Bretten et habitante de Chavannes/l'étang. La facturation eau est donnée à la Mairie d'Elbach jusqu'à que la situation soit stable. La partie accueil et taches journalières est assurée par le Maire, qui a sollicité en conseil l'appui des adjoints et des conseillers afin d'effectuer des rotations à la Mairie.

Pour pallier la démission du secrétaire de Mairie, un recrutement doit être lancé, et le centre de gestion doit rapidement être sollicité. A noter qu'une candidate sérieuse s'est manifestée et sera reçue en entretien dès le 03/07/2025.

Suite aux explications précédentes, Mr le maire propose au vote d'une modification de l'emploi permanent de secrétaire général de mairie. Considérant la nécessité de favoriser l'attractivité de l'emploi il convient de modifier la description du poste à temps complet à compter du mardi 1^{er} juillet 2025.

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la modification des grades associés à l'emploi permanent de secrétaire général de mairie. Aussi, à compter du 1^{er} juillet 2025, sont associés à l'emploi permanent de secrétaire général de mairie, les grades de rédacteur territorial (catégorie B), de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie B), de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (catégorie B) et d'attaché territorial (catégorie A).
- AUTORISE la modification du tableau des effectifs en conséquence
- AUTORISE l'Inscription au budget les crédits correspondants

8. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA CCSAL

Mr le Maire rappelle le contexte suite à la loi du 11/04/25 qui évoque la possibilité de décider de transférer la compétence liée à l'eau à leur intercommunalité ou de les déléguer à un syndicat intercommunal.

Mr le maire, demande au conseil de se positionner sur ce transfert de compétence(s).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- GARDER la compétence « eau » actuellement gérée par le SIAEP et donc de ne pas transférer la compétence "eau potable" au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes Sud Alsace Largue.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document afférent à ce dossier
- AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire ces crédits au compte d'exploitation 2025

9. @CTES - DIGITALISATION ET TELETRANSMISSION DES ACTES

Mr le Maire évoque le projet ACTES qui permet grâce à trois logiciels (ODM / Totem / Actes budgétaires) la dématérialisation des documents budgétaires.

Cette démarche permet d'assurer un gain de temps pour les gestionnaires, des économies (papiers, temps, transport) , un archivage contrôlé , ainsi qu'une conformité réglementaire.

Pour valider cette démarche, la mairie doit

- Disposer d'un accès Internet.
- Signer une convention de dématérialisation auprès de la préfecture
- Contacter votre éditeur de progiciel financier
- Télécharger gratuitement l'outil TotEM
- Recourir à un opérateur de transmission homologué

Après cette présentation, le maire soumet le conseil au vote et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- PROCEDER à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- AUTORISE le maire à signer le contrat de souscription entre la Commune et ACTES ou tout autre organisme accrédité
- AUTORISE le maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

10. DIVERS

Mr le Maire évoque les points suivants :

- Fête de la rentrée du 6 septembre organisée entre AEP- Chamallow- Commune
- Vente de brioches entre le 9 et 14 septembre

Philippe Herbelin -Conseiller, évoque les herbes hautes à couper coté lotissement en sortie de village (coté Bréchaumont) ainsi que le panneau de stop inexistant sur le chemin du Netaillu.

Michel Kanmacher – 3^{ème} Adjoint, évoque le filet d'eau en fin de rue d'Alsace coté Fousseماغne

Chantal Bourquard – Conseillère, demande à Mr le Maire si un retour de la trésorerie est réceptionné concernant le remboursement des loyers impayées

La séance est levée à 21h52

Le Maire, Denis ASTGEN



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 27 juin 2025 à 19h30

BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	Absente excusée
CALLERANT Guillaume	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	Absente excusée
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	Absente excusée
MARTIN Frédérique	Absent excusé
MODENA Lucas	Absent excusé
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	